

Objet: RENAUD-BEZOT PHILIPPE demande : Création ZAP La Motte  
Date: 27/03/2020 14:30

Bonjour,

Propriétaire d'une habitation située dans la zone concernée (Plle E 933), je suis très favorable à la création d'une ZAP sous réserve de 2 points de vigilance :

1/ pas d'épandage de pesticides à proximité des habitations

2/ entretien rigoureux du canal des Faïsses, notamment au niveau de la plle E 187. En effet, le canal situé en surplomb a plusieurs fois débordé occasionnant des inondations au niveau de ma demeure. Je tiens à votre disposition des échanges de courrier avec la mairie depuis novembre 2018. Aucune réponse du propriétaire de la parcelle E 187 qui est pourtant responsable du défaut d'entretien. Récemment, Mme le Maire est intervenue pour constituer une association (ASL je crois) et réparer cette portion de canal. J'aimerais que cette obligation de surveillance et d'entretien soit inscrite dans la ZAP.

Cordialement

P. RENAUD-BEZOT

----

Profil : particulier

Nom : RENAUD-BEZOT

Prénom : PHILIPPE